

Comment financer votre formation?

Le **tarif individuel** est un tarif préférentiel étant déduit de l'aide de la Région Guadeloupe et du Fond Social Européen (FSE).

Le **tarif convention** est le tarif normal qui s'adresse aux salariés faisant appel au financement OPCO (opérateurs de compétences) , employeurs ou autres. Pour activer une demande de financement, quelque soit le dispositif de financement CPF, plan de formation, PTP ex-CIF (Projet de Transition Professionnelle) ou autre, il sera établi un devis de formation, que vous présenterez à un financeur, votre employeur ou votre conseiller Pôle Emploi par exemple. Ensuite, il sera établi une convention de formation ou un protocole individuel de formation qui sera signé par toutes les parties prenantes : le Cnam Guadeloupe, vous-même et votre financeur.

A la fin de la période de formation, les documents afférents à votre assiduité et la facture seront adressés au financeur.

Investissez votre CPF au centre Cnam Guadeloupe

Vous souhaitez concrétiser votre projet de formation? Profitez de votre CPF. Une partie de l'offre diplômante du Cnam est éligible au Compte Personnel de Formation.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est ouvert aux salariés du privé, aux agents publics, aux demandeurs d'emploi et, à partir de janvier 2018, aux travailleurs indépendants. Sur le site Internet www.moncompteformation.gouv.fr , chacun accède à l'état de son compte et à la liste de formations éligibles au CPF.

Depuis le 12 janvier 2017, le Compte Personnel d'Activité (CPA) regroupe le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention de la pénibilité (CPP) et le compte d'engagement citoyen (CEC). Plus d'informations sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Le compte personnel de formation est alimenté par le reliquat du compte DIF, que vous devez saisir, et par l'acquisition annuelle d'heures ; 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an jusqu'à l'atteinte du

plafond de 150 heures (pour le cas général d'un salarié à temps plein). Si la durée de la formation est supérieure au nombre d'heures CPF acquises, des abondements (complément d'heures) sont possibles : OPCO ou le Pôle emploi.



Financement Pôle Emploi

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

L'AIF peut contribuer au financement des frais pédagogiques de formation pour les demandeurs d'emploi et les personnes en accompagnement CRP/CTP (convention de reclassement personnalisé/contrat de transition professionnelle) ou CSP (contrat de sécurisation professionnelle).

1. Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par Pôle emploi. Votre démarche de formation doit être cohérente et pertinente avec un projet de reprise d'emploi ou d'activité.
2. Votre conseiller Pôle emploi validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques, et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi.

A noter : le devis AIF doit être remis à Pôle emploi au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation.

Nouveau : L'abondement Pôle emploi est intégré à Mon compte formation !

A compter du 8 juillet 2020, un demandeur d'emploi peut bénéficier d'un financement complémentaire de Pôle emploi pour son projet de formation, directement depuis [Mon Compte Formation](#), si ses droits formation sont insuffisants.

Plan de formation

Sont concernés les salariés en CDD ou en CDI, sans condition d'ancienneté. Les intérimaires peuvent aussi demander à bénéficier de formations financées par leur entreprise de travail temporaire.

Principe : La plupart des entreprises planifient sur l'année leurs actions de formation dans un plan de formation. Même si votre entreprise n'a pas conçu de plan, vous pouvez lui demander de prendre en charge votre formation, ainsi que vos frais d'hébergement et de déplacement.

Modalités : Présentez votre demande à l'employeur en faisant valoir l'intérêt de la formation pour votre travail. Les formations les plus facilement acceptées restent celles qui présentent un lien direct avec le contenu du poste ou son évolution.

Autres financements possibles



 [A télécharger](#)

<https://www.cnam-guadeloupe.fr/inscriptions/financements/comment-financer-votre-formation--1166259.kjsp?RH=gua->